

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE DE POISAT



DEC20230203\_03

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° *DEL20200608\_17* du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour « *demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions* » et précisant que cette délégation vaudra pour l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, quels qu'en soient l'objet et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Considérant le diagnostic de l'état des toitures des bâtiments communaux montrant la nécessité de réaliser rapidement une réfection complète de l'ensemble des couvertures du Centre Socio-Culturel et Sportif (tuiles poreuses et cassantes, manque d'homogénéité sur l'ensemble) ;

Considérant l'estimation du coût des travaux et des études à 250 000 € HT ;

Considérant le vote du Budget Primitif 2023 ;

### DECIDE

*De fixer le plan de financement de l'opération de travaux de réfection et isolation des toitures du centre socio-culturel et sportif (CSCS) comme suit :*

Objet	% HT	Montants
ÉTAT - PRÉFECTURE ISÈRE <i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux</i>	25 %	62 500 €
DEPARTEMENT ISÈRE <i>Dotation Territoriale</i>	22,5 %	56 250 €
ÉTAT <i>Fonds vert 2023</i>	20 %	50 000 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>168 750 €</b>
GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE <i>Fonds de concours métropolitain</i>	35 % sur reste à charge	28 438 €
COMMUNE DE POISAT <i>Autofinancement</i>	21 %	52 812 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>250 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 038-213803091-20230206-DEC20230203\_03-AR



*De demander des subventions publiques à hauteur de 79 % du coût de l'opération auprès de l'Etat, La Préfecture de l'Isère, Le Département de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole et de signer tout document afférant.*

Fait à Poisat, le 03 février 2023

Le Maire, Ludovic BUSTOS

